

Le Conseil municipal de Salies-de-Béarn se réunira en séance ordinaire à la Mairie le :

Lundi 22 mars 2021 à 18h30

sans public, sauf presse, dans la salle ordinaire des séances à l'effet de procéder à l'examen des questions portées à l'ordre du jour :

0. Procès-verbal de la séance précédente
1. Modification du protocole d'aménagement et de réduction du temps de travail
2. Modification du RIFSEEP : Révision de l'IFSE et mise en place du CIA
3. Vote du compte de gestion 2020 – Budget principal Commune
4. Vote du compte administratif 2020 – Budget principal Commune
5. Vote du compte de gestion 2020 – Budget annexe Assainissement
6. Vote du compte administratif 2020 – Budget annexe Assainissement
7. Vote du compte de gestion 2020 – Budget annexe Lotissement
8. Affectation des résultats 2020 – Commune
9. Affectation des résultats 2020 – Assainissement
10. Vente de bois coupé
11. Orientations budgétaires
12. Informations et questions diverses

Le Maire,

Thierry CABANNE